

## **ECOLE DE CONDUITE MOTO D'AITON**

### **FICHE INFOS N° 3 du 03/04/13(mise à jour)**

#### **LICENCE ECOLE DE CONDUITE**

Depuis le 1er septembre 2012, l'UFOLEP a créé une nouvelle licence: la licence "Ecole de conduite" avec trois catégories:

<u>ENFANT</u>	43€	<u>JEUNE</u>	48€	<u>ADULTE</u>	63€
---------------	-----	--------------	-----	---------------	-----

Cette licence permet la pratique du "motocross loisir" pour toutes les catégories d'âge en participant aux séances organisées en Ecole de conduite labellisée par l'UFOLEP (pas de compétition).

#### **ORGANISATION des SEANCES POUR 2012 / 2013**

Elles reprennent à partir du 08 septembre.

Deux types de séances sont organisées:

- Le samedi matin de 9h30 à midi pour les enfants et les jeunes débutants.
- Le dimanche matin de 9h30 à midi pour les jeunes "confirmés par le CASM", les adultes avec ou sans CASM.

Toutes les séances se déroulent obligatoirement en présence d'animateurs.

Dans tous les cas, les pilotes sont avertis par mail, et confirment leur participation.

#### **FRAIS DE PARTICIPATION POUR CHAQUE SEANCE**

Les séances sont réservées aux membres du club et aux autres licenciés UFOLEP. Pour les débutants, une moto peut être mise à disposition.

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| - Enfant / Jeune adhérent du MCCS | 10€ avec moto personnelle<br>15€ avec moto fournie par le club |
| - Adulte membre du MCCS           | 10€ avec moto personnelle                                      |
| - Autre licencié UFOLEP           | 15€ (moto personnelle obligatoire)                             |

#### **EQUIPEMENT DU PILOTE**

Pour des raisons de sécurité, le pilote doit être équipé selon les indications des animateurs (casque - gants - pantalon - bottes - tour de cou - pare-pierre - lunettes).

L'équipement des motos personnelles doit être conforme à la réglementation exigée par l'UFOLEP. des contrôles, y compris sonores, pourront être organisés par les animateurs. Chaque propriétaire d'une moto doit être en possession du passeport moto délivré en même temps que la licence.

#### **DOSSIERS D'INSCRIPTION au MCCS et DEMANDE DE LICENCE**

Les documents nécessaires sont disponibles en téléchargement sur le site **[www.mccs.fr](http://www.mccs.fr)** (bulletin d'adhésion, certificat médical, bulletin d'inscription bleu).

Les dossiers peuvent être déposés sur place, lors des séances d'Ecole de Conduite.

#### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TERRAIN D'AITON**

Des travaux d'entretien du terrain d'Aiton ( plateau éducatif et piste...) seront organisés au cours de la saison. Le bulletin d'adhésion fixe les conditions de participation pour tous les adhérents majeurs. Nous invitons les parents à prendre part à ces travaux .

#### **REGLEMENT INTERIEUR consultable sur [www.mccs.fr](http://www.mccs.fr)**

Il est fixé par le Conseil d'Administration du MCCS, affiché lors des séances. Il détermine les règles selon lesquelles se déroulent les séances. En s'inscrivant à l'Ecole de conduite, les pilotes et leurs parents pour les mineurs, s'engagent à le respecter. Tout manquement sera porté à la connaissance du Conseil d'Administration qui prendra les décisions qu'il jugera nécessaires.

<b><u>DEMANDE D'INFORMATIONS</u></b>	Par téléphone	04 79 38 59 11 / 0673544089
	Par Mail	<a href="mailto:jc.bodevin@gmail.com">jc.bodevin@gmail.com</a>
	Par Fiche contact	sur <a href="http://www.mccs.fr">www.mccs.fr</a>